

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 9 Décembre 2022

<b>Nombre de Conseillers</b>	
en exercice	27
présents	21
représentés	6
votants	27
Refus de vote	
Ne prennent pas part au vote	
<b>Vote</b>	
Pour	22
Contre	5
Abstentions	

Présents : Dominique BONNET, Jean-François GAILLARD, Christelle MORBOIS Aurélien BERTHOD-BLANC, André JOURD'HUI, Catherine CATHENOZ (Adjointes), Joël MOUREAUX, Christine GRILLOT, Sébastien JACQUES, Hervé CORON (Conseillers Municipaux délégués), Jacky REVERCHON, Marie-Line LANG JANOD, Karine DUMONT, Armande REYNAUD, Valérie BLONDEAU, Olivier GRILLOT, Laurent GAUDIN, Claire PROST-JACQUOT, Roland CHAILLON, Nicole CHOULOT, Marie-Hélène RAFFANEL (Conseillers Municipaux)

Excusés et représentés :

Véronique LAMBERT représentée par Christelle MORBOIS  
 Marie-Madeleine SOUDAGNE représentée par Marie Line LANG JANOD  
 Pascal PINGLIEZ représenté par Dominique BONNET  
 Nicolas DEVAUX représenté par Aurélien BERTHOD-BLANC  
 Antoine SEIGLE-FERRAND représenté par Marie-Hélène RAFFANEL  
 Catherine WYCZTAK représentée par Roland CHAILLON

Secrétaire de séance : Aurélien BERTHOD-BLANC

Convocation : 2 décembre 2022

n° 156

Objet : Demande de subventions à la Région Bourgogne Franche-Comté et au Département du Jura pour l'organisation de la fête de la bière 2023

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la note de synthèse n° 2022-144 élaborée en application de l'article L 2121-12 du Code général des collectivités territoriales et adressée aux conseillers municipaux avec la convocation pour la séance du 9 décembre 2022,

VU l'avis de la commission « affaires générales, finances et personnels » réunie le 30 novembre 2022,

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire et de Madame Christine GRILLOT, conseillère déléguée aux finances,

CONSIDERANT que pour la 16<sup>ème</sup> année consécutive, la ville de Poligny organise la « Fête de la Bière » le samedi 13 mai 2023,

CONSIDERANT que cette manifestation connaît un succès grandissant, le public variant de 5 000 personnes par temps pluvieux à 8 000 personnes par beau temps.

Sa renommée est également de plus en plus importante.

De départemental, son rayonnement a atteint un niveau régional depuis quelques années. Depuis deux ans, la « Fête de la Bière de Poligny » est connue au niveau national et attire des visiteurs de nombreuses régions françaises. Les retombées médiatiques sont nombreuses : télévision régionale, radios (France Bleu, Fréquence Plus, Plein Air, RCF...), presse écrite, internet...

CONSIDERANT que grâce à la Fête de la Bière, la ville de Poligny participe au développement des activités économiques en milieu rural dans le département du Jura et sur le territoire régional, la grande majorité des brasseries artisanales (24 sur 26) étant établies en Franche-Comté et en Bourgogne.

De même, avec 8 000 personnes présentes sur le territoire, les retombées sont conséquentes sur l'économie locale : commerces, hôtellerie, hébergements en gîtes et chambres d'hôtes, restauration, camping, transports...

.../.

.../. 2 –

CONSIDERANT que dans le cadre la « Fête de la Bière », la ville de Poligny met aussi en avant sa volonté de préservation de l'environnement. Ainsi, la bière est servie uniquement dans des gobelets plastiques réutilisables et totalement fabriqués en France (Buvilly) et depuis 2022, les sanitaires sont écologiques.

CONSIDERANT que les brasseurs sont équipés de fûts évitant ainsi l'utilisation de bouteilles en verre. Pour les rares brasseurs qui servent encore à la bouteille, obligation leur est faite de déposer les bouteilles vides dans des containers spéciaux destinés au recyclage.

CONSIDERANT que les quatre associations locales qui s'occupent de la restauration sont invitées, par un cahier des charges strict, à utiliser des produits régionaux achetés localement et à utiliser des contenants (barquettes, assiettes...) recyclables.

CONSIDERANT que la ville de Poligny met également en avant le savoir-faire local : les brasseurs franc-comtois et bourguignons sont invités à participer au concours de la meilleure bière. Les brasseries qui remportent les prix (professionnel et du public) bénéficient ainsi d'une couverture médiatique supplémentaire.

CONSIDERANT que le plan de financement de la Fête de la Bière 2023 se présente comme suit :

	<b>DEPENSES FÊTE DE LA BIERE 2023</b>	
CATEGORIE	FOURNISSEUR	Montant TTC
SECU	GENDARMERIE	2 125,59
SECU	BASTION SECURITE PRIVEE (VIGILES)	3 500,00
SECU	VIASYSTEME (BARRIERES HERAS LOCATION)	900,00
SECU	PROTECTION CIVILE	1 460,00
SECU	WC LOC (TOILETTES SECHES)	3 649,19
SECU	ANIMATION (FOURNITURE 15 TALKIES) - OFFERT	0,00
SECU	FIDIAG (VERIF ELECTRIQUES)	584,40
SECU	TABLEAU ELECTRIQUE (EDF)	258,09
<b>SS-TOTAL SECU</b>		<b>12 477,27</b>
COMMUNICAT.	COMEP (PANNEAUX ENTREES DE VILLE + SECU)	576,00
COMMUNICAT.	LIG (livrets 20 pages) 10 000	1 900,00
COMMUNICAT.	DS impression (affiches A3+ 130 affiches ville)	758,77
COMMUNICAT.	VOIX DU JURA	1 080,00
COMMUNICAT.	LE PROGRES	830,75
COMMUNICAT.	GIROD MEDIA (affichage en plus 35 affiches bus)	294,00
COMMUNICAT.	GIROD MEDIA (affiches)	96,00
COMMUNICAT.	RADIO PLEIN AIR	1 386,95
COMMUNICAT.	GIROD MEDIA (affichage)	6 612,11
COMMUNICAT.	FREQUENCE PLUS (UNE SEMAINE)	2 190,83
<b>SS-TOTAL COMM</b>		<b>15 725,41</b>

.../.

.../. 3 -

REPAS	GROSJEAN (repas musiciens)	278,52
REPAS	BRELOT (plateaux charcuteries VIP et plateaux repas)	491,00
REPAS	JURAFLORE (comté VIP)	30,27
REPAS	EPI D'OR (galettes)	16,00
REPAS	INTERMERCHE (boissons musiciens)	65,80
REPAS	BRELOT (plateaux charcuteries musiciens)	42,00
<b>SS-TOTAL repas</b>		<b>923,59</b>
FOURNITURES	INTERWAY (LOC 4 TPE)	324,00
FOURNITURES	EMBALEO (cartons d'envoi aux brasseurs)	105,07
FOURNITURES	KALOU (COUVERTS BOIS, CAFE, THE)	68,28
FOURNITURES	HOTEL DE PARIS (HEBERGEMENT GROUPE + PT DEJ)	450,00
FOURNITURES	KALOU (SACS POUBELLE)	38,97
FOURNITURES	GOBELETS 2 868 € payé par sponsor directement	0,00
FOURNITURES	BRACELETS VISITEURS	270,00
FOURNITURES	IMPRESSION NUMERIQUE BACHE 299 € payé par sponsor Pub l'Atelier	0,00
FOURNITURES	ESPACE EMERAUDE (FOURNITURES DIVERSES QUINCAILLERIE)	244,80
FOURNITURES	HORUS (TROPHEES CONCOURS)	500,00
<b>SS-TOTAL FOURNITURES</b>		<b>2001,12</b>
MUSIQUE	ANIMATION (PRESTATION TECHNIQUE)	2 795,17
MUSIQUE	ANIMATION (PRESTATION ANIMATEUR Charlie)	400,00
MUSIQUE	GROUPE DE MUSIQUE LIVE QUEEN	7 200,00
MUSIQUE	GROUPE DE MUSIQUE GRUMPY O SHEEP	950,00
MUSIQUE	DJ	200,00
MUSIQUE	SACEM estimé, même montant que 2022	1 698,91
<b>SS-TOTAL MUSIQUE</b>		<b>13 244,08</b>
<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>44 371,47 €</b>

RECETTES FÊTE DE LA BIERE 2023		
CATEGORIE	FOURNISSEUR	Montant TTC
VENTE GOBELETS	7 500 x 3,00 €	22 500,00
STANDS BRASSEURS	26 X 120,00	3 120,00
SUBVENTION	CONSEIL REGIONAL	2 500,00
SUBVENTION	CONSEIL DEPARTEMENTAL	2 500,00
SPONSORING	PUBLICITE DANS LIVRET - AFFICHES	7 000,00
AUTOFINANCEMENT		6 751,47
<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>44 371,47 €</b>

LE CONSEIL MUNICIPAL,  
 APRES EN AVOIR DELIBERE,  
 à 22 voix pour et 5 abstentions,

1/ APPROUVE le plan de financement susvisé pour l'organisation de la fête de la bière qui aura lieu le 13 mai 2023.

Conseil Municipal - séance du 9 décembre 2022  
Délibération municipale n° 156

.../. 4 –

2/ SOLLICITE une subvention auprès de la Région Bourgogne Franche-Comté à hauteur de 2 500 €.

3/ SOLLICITE une subvention auprès du Département du Jura à hauteur de 2 500 €.

4/ S'ENGAGE à financer le solde du coût de la manifestation, soit 6 751.47 € sur fonds propres communaux.

Fait à POLIGNY, les an, mois et jour que dessus,  
Pour copie certifiée conforme à l'original.

Le Maire,



  
Dominique BONNET